



## Protection des données personnelles

Le responsable de traitement est Identités Mutuelle. Les informations nominatives concernant les assurés qui sont recueillies par la mutuelle font l'objet d'un traitement automatisé dont la finalité est notamment de gérer l'adhésion et la gestion du (ou des) contrat(s), l'amélioration des produits ou prestations, et de mettre en œuvre des obligations légales et/ou réglementaires.

Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données et à la loi informatique et libertés modifiée, les personnes concernées par un traitement de leurs données disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, d'opposition pour motif légitime, d'un droit à la portabilité de leurs données et d'un droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après la mort, sauf si la réglementation ne le permet pas. L'exercice de ces droits peut être réalisé à l'adresse suivante : Identités Mutuelle Service Qualité Protection des données, BP20836, 75828 Paris Cedex 17. Le délégué à la protection des données peut également être contacté par mail à l'adresse suivante : dpo@identites-mutuelle.com.

## Ratios Frais de gestion et Prestations/Cotisations

### Ratio frais de gestion : 24,7 %

Les frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles. Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion.

### Ratio Prestations/Cotisations : 84,6 %

Le ratio Prestations/Cotisations se traduit par le calcul entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties. Il représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties.

## Vente à distance

Aux termes de l'article L.221-18 du Code de la mutualité, toute personne physique ayant adhéré, à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, à un règlement mutualiste à distance, dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour y renoncer, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

Ce délai commence à courir :

- soit à compter du jour où l'adhésion a pris effet ;

- soit à compter du jour où l'intéressé reçoit les conditions d'adhésion et les informations, si cette dernière date est postérieure.

Cette renonciation peut notamment être effectuée selon le modèle suivant :

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) .....  
demeurant (adresse complète) .....  
déclare renoncer à mon adhésion au règlement du contrat (nom du contrat) ..... pour la (ou les) garantie(s) à laquelle (auxquelles) j'ai adhéré le (préciser la date) ..... et demande le remboursement de l'intégralité des sommes que j'ai versées au titre de ma cotisation, sous déduction des prestations éventuellement versées par la Mutuelle.

Je demande à adhérer au contrat Santé SPELC Privilège, pour les garanties ci-dessus. Je certifie :

- avoir reçu et pris connaissance du tableau de garanties du contrat SPELC Privilège,
- avoir reçu et pris connaissance de la Notice d'Information, des Statuts et du Règlement Intérieur Identités Mutuelle,
- avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information sur le Produit d'Assurance et de la Fiche d'Information Légale Identités Mutuelle,
- avoir reçu et pris connaissance de la Notice d'information « Garantie d'Assistance » assurée par RMA,
- que les renseignements communiqués sur ce bulletin sont exacts et sincères, et m'engage à déclarer dès sa survenance, toute modification ultérieure.

J'autorise l'échange de données entre Identités Mutuelle et ma caisse de Sécurité sociale afin de bénéficier de la télétransmission.

Je reconnais avoir reçu le dossier d'adhésion complet listé ci-dessus,

Fait à : ..... Le : .....

Signature obligatoire (précédée de la mention « lu et approuvé »)

### PIÈCES À JOINDRE :

- Mandat SEPA dûment signé
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Copie de l'attestation de Sécurité sociale de chacun des assurés datant de moins d'un an
- Copie de la carte d'adhérent au SPELC
- Justificatif de la situation des enfants de moins de 28 ans
- Si vous avez déjà une couverture santé, joindre un justificatif